



VOYAGE D'ETUDE EN BRETAGNE : VITRE

L'année 2023 a été marquée par la préparation d'une campagne nationale organisée en partenariat avec le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables et son lancement au mois de juin par un voyage d'études en Bretagne.

L'activité a été structurée par la tenue de bureaux, de deux Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale. Les groupes de travail, mis en place l'année précédente, ont poursuivi leurs travaux. Les quatre parutions du bulletin d'information ont été réalisées.

Conformément aux conclusions du séminaire tenu fin 2022, les activités de l'association s'organisent autour de trois thématiques : la marche, la place de l'enfant dans la ville et l'apaisement de la ville.

SOMMAIRE

- Vie de l'association
- Campagne « Marche et piétons »
- Campagne « Place de l'enfant dans la ville »
- Campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre »
- Perspectives 2024

VIE DE L'ASSOCIATION

L'association Rue de l'Avenir est à la fois un « laboratoire d'idées » et un vecteur d'éducation populaire. Elle a la particularité de s'adresser à différents types de publics : adhérents individuels, associations locales et collectivités. Si le nombre des adhérents individuels n'a pas augmenté, les associations locales sont plus nombreuses et les adhésions des collectivités locales se sont étoffées. Au 31/12/2023 :

- Adhérents individuels : 89
- Associations locales : 45
- Collectivités locales : 40

Rue de l'Avenir se regroupe souvent avec des partenaires associatifs pour élargir la visibilité de ses actions. C'était déjà le cas en 2015 pour le lancement des Rues aux enfants, rues pour tous. C'était, de nouveau, le dispositif adopté pour soutenir la marche en ville : FF Randonnée, Rue de l'Avenir et 60 Millions de piétons, rejoints ensuite par le CVTCM. En 2023, la campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » a été engagée sur le même principe : les partenaires principaux sont Rue de l'Avenir et le CVTCM, rejoints par FNE, la FNAUT et la FUB, puis par une quinzaine d'associations nationales.

Rue de l'Avenir fonctionne selon le mode classique : bureau et conseil d'administration. Composition du bureau ci-dessous.

- Présidente :	Anne	FAURE	Paris
- Vice-présidente :	Marie	PRÉMARTIN	Nanterre
- Secrétaire général :	Denis	MOREAU	Paris
- Trésorier :	J-François	HOGU	Amboise
- Membre :	Anne	DE BEAUMONT	St-Etienne
- Membre :	Frédérique	PREDALI	Montigny-le-Bretonneux
- Membre :	Pascal	RIFFONNEAU	Tours
- Membre :	Philippe	ZANOLLA	Grenoble

Le bureau se réunit chaque mois.

L'association n'a pas souhaité salarier ses prestataires de service. Elle les rémunère en honoraires en fonction du temps passé sur les tâches définies par contrat. Elle bénéficie de façon régulière des services des consultants suivants :

- un délégué général rémunéré quelques jours/mois et bénévole pour l'autre partie,
- un webmaster pour le site de l'association,
- un webmaster pour le site des Rues aux enfants,
- une rédactrice,
- un graphiste,

et d'autres assistants free-lance en cas de besoin.

Les actions et réflexions de l'association sont menées au sein de groupes de travail attachés aux trois thématiques définies : marche, place de l'enfant dans la ville, ville apaisée.

L'association anime un réseau de correspondants locaux dans toute la France, au nombre de 42, généralement issus des associations adhérentes. Chaque mois, une soirée en visioconférence les réunit sur un thème d'actualité, introduite par la présentation d'un expert.

Le Baromètre des villes et villages marchables

Depuis 2018, Rue de l'Avenir soutient le renouveau de la marche. L'association est dédiée aux deux modes actifs mais observe que le lobby des cyclistes est très actif et préfère centrer son aide sur la marche. La marche est moins visible malgré le vieillissement de la population. Elle concerne la mobilité des enfants, un des thèmes principaux des actions de l'association.

Rue de l'Avenir a rejoint Place aux Piétons (collectif formé de la FF Randonnée, et de 60 Millions de Piétons) en 2019. Elle a participé à la mise en place des deux Baromètre de villes marchables en 2021 et 2023 et à l'organisation des journées de restitution à Marseille en 2021 et à Reims en novembre 2023.

Les activités de l'association en 2023 ont, à ce titre, concerné la diffusion du questionnaire du Baromètre, l'exploitation des résultats par Vincent CHAS, délégué général de Rue de l'Avenir, la programmation des journées de Reims (180 participants et 900 connexions). Les journées des 9 et 10 novembre à Reims comprenaient des séances plénières et des ateliers. Rue de l'Avenir a modéré un des quatre ateliers dont le thème était : Pour une ville vivante, des flux piétons pour la ville active.

Les journées de Reims ont réuni le monde de la marche et l'ambiance conviviale, notamment lors de la remise des prix aux collectivités lauréates du baromètre, a montré l'émergence d'une communauté qui se met en place.

Les retombées économiques de la marche

En 2023, une nouvelle initiative en faveur de la marche a été lancée. Il semblait clair que, outre la faible visibilité des acteurs de la marche, ce mode était pénalisé par le manque de compréhension des mécanismes économiques qu'il sous-tendait. S'il n'était pas possible de créer une filière marche, comme pour le vélo, il était possible de cerner la place de la marche dans différentes filières existante et mettre en valeur les emplois qui y étaient attachés.

Dans le cadre de son groupe de travail, Rue de l'Avenir a donc organisé un séminaire, en visioconférence, de six séances, selon des sous-thèmes, avec pour chacune d'elles l'introduction d'un expert. Les six séances du groupe de travail ont été introduites par :

- Frédéric HERAN, économiste des transports, Université de Lille,
- Jérôme MONNET, urbaniste et co-directeur de l'Institut d'urbanisme de Paris,
- Paul LECROART, urbaniste sénior à Institut Paris région,
- Marie-France VAYSSIERES, directrice mobilités alternatives et intermodalité, KEOLIS,
- Mathieu CHASSIGNET, ingénieur transport ADEME,
- Denis CHEMINADE, Fédération Française de randonnée.

Un premier rapport a été produit durant l'été 2023 sous la signature de Frédéric HERAN et Anne FAURE et diffusé au GT pour avis. Un second rapport a été rédigé fin 2023 pour prendre en compte une vingtaine de remarques envoyées par les participants, au nombre d'une cinquantaine. Ces rapports sont une première approche d'un sujet qui n'a encore jamais fait l'objet de travaux spécifiques, ils ont un caractère exploratoire. Il est nécessaire de pousser plus loin la réflexion et notamment de monétariser les différentes retombées économiques inventoriées de façon à mieux valoriser ce mode de déplacement universel.

Ci-après, les titres des principaux chapitres du second rapport (60 pages) :

- Le renouveau de la marche depuis 20 ans.....
- La marche en ville, un mode de déplacement sous-évalué
- Quelques questions de méthode.....
- Les retombées économiques
- La marche, d'importants marchés
- Les coûts et avantages de la randonnée pédestre
- Le potentiel de la marche

La restitution de la seconde partie de l'étude pourrait se faire sous la forme d'un « Tribunal pour les générations futures », évènement dont la méthode a été conçue par le bureau de communication Usbek et Rica, qui a plusieurs fois été mis en œuvre par KEOLIS. Rue de l'Avenir a participé à ce type d'évènement à Rennes et joué le rôle de témoin. Cette forme, très pédagogique sans être ennuyeuse, est très couteuse mais KEOLIS et l'ADEME sont ouverts à envisager des aides pour la mettre en place.



Reims, le 10/11/23 - L'atelier 4, coordonné par Rue de l'Avenir

Rues aux enfants, rues pour tous

Lancé en 2015, cette action consiste à soutenir les entités, parents d'élèves, conseils de quartiers, bureaux d'aide sociale, collectivités, etc., qui souhaitent organiser un événement de quartier consistant à fermer temporairement une rue pour rendre possible le jeu des enfants dans la rue.

En raison du succès trouvé par la proposition, le traitement des dossiers s'effectue désormais par régions, lorsqu'un groupe d'appui a pu se mettre en place, et par Rue de l'Avenir qui gère ceux qui ne relèvent pas d'un groupe régional constitué.

Le niveau d'activité en 2023 a retrouvé celui d'avant la pandémie et le groupe de travail de l'association apporte son concours à la remontée des dossiers et aux comités de validation. Depuis janvier 2023, un prestataire effectue désormais la mise à jour du site qui permet aux régions d'y poster les informations concernant leurs activités.

En 2023, une soixantaine de dossiers ont été traités, la réalisation de ces journées dans certains cas attendront 2024. L'appel à projet qui s'est clôturé le 15 décembre 2023 a aussi fait remonter une quarantaine de dossiers, auxquels il faut ajouter 15 projets déposés fin 2022 et juin 2023 pour être mis en place en 2024. Des documents de communication ont été conçus et diffusés à cette occasion.

Rue de l'Avenir coordonne l'ensemble des activités régionales de façon à en assurer la cohérence, notamment le respect de la charte élaborée avec Thierry Paquot, philosophe et spécialiste de la ville et l'enfant, et prend en charge la constitution de nouveaux groupes d'appui régionaux dans les secteurs où ils font défaut (Bretagne ou Nouvelle-Aquitaine par exemple). L'association anime également le site Internet national et, avec les groupes d'appui, le WIKI qui comprend des pages régionales (www.ruesauxenfants.com).

Mobilité des enfants

D'autres événements concernant la place de l'enfant dans la ville ont été organisés, ou préparés en partenariat, par l'association Rue de l'Avenir :

- 14 mars 2023 : « Les rues scolaires à Paris » présentées par Nicolas Vignot (DVD – ville de Paris) au groupe de travail Place de l'Enfant dans la ville de Rue de l'Avenir
- 28 septembre 2023 : « Mobilités durables et partage de l'espace public dans les quartiers en politique de la ville », organisé dans le cadre de la préparation des nouveaux contrats de ville, en webinaire avec 40 participants (Rue de l'Avenir / CREM / IREV)
- 7 décembre 2023 : « Abords et chemin de l'école, vers un apaisement du quartier ? », organisé dans le cadre d'Une Voirie pour Tous, webinaire sur une journée réunissant 350 participants. (Rue de l'Avenir / Céréma)
- 23 janvier 2024 : nouveau webinaire « Mobilités durables et partage de l'espace public dans les quartiers en politique de la ville », destiné en particulier aux acteurs et chefs de projets des Hauts de France (Rue de l'Avenir / CREM / IREV)



VILLE APAISEE, QUARTIERS A VIVRE

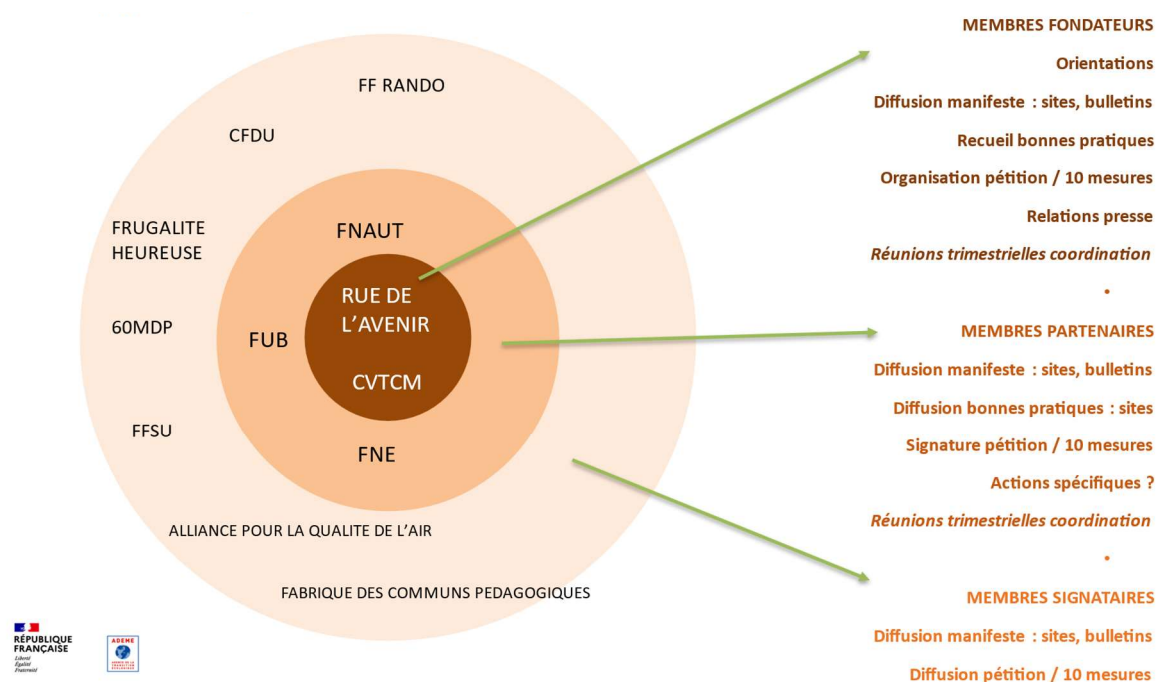
Rue de l'Avenir et le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables ont lancé en 2023 la campagne nationale Ville apaisée, quartiers à vivre, qui a été rejointe par d'autres associations nationales, et notamment FUB, FNAUT, FNE. Un appel à signatures du manifeste rédigé en 2023 a été diffusé et a recueilli l'adhésion de nombreuses collectivités et associations locales.

L'objectif est de fédérer les collectivités, notamment les villes petites et moyennes, qui souhaitent maintenir ou améliorer la qualité de vie dans leurs territoires et faire face au contexte du changement climatique.

Le lancement de la campagne a pris la forme d'un voyage d'études en Bretagne où une vingtaine de techniciens et d'élus ont visité trois villes innovantes d'échelle différente : Vitré, Saint Briec et Rennes. Les trois maires ont été les premiers signataires du manifeste. Un compte-rendu de la visite a été rédigé en 2023 et sera diffusé en 2024. En 2023, Rue de l'Avenir a aussi rédigé, à destination des signataires, cinq argumentaires d'une dizaine de pages concernant les thématiques abordées dans le manifeste :

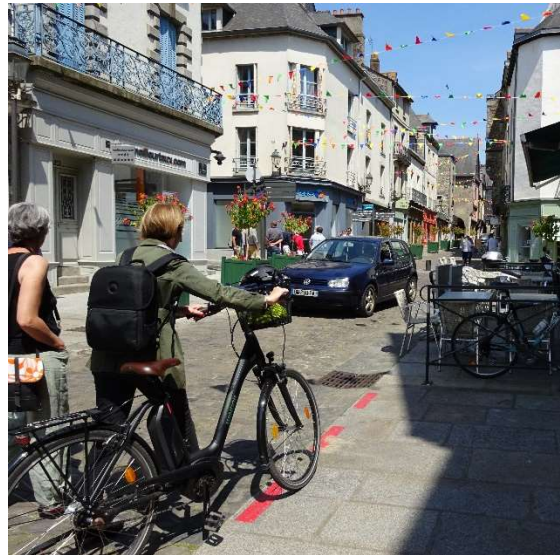
- Une démarche de quartier pour apaiser la ville
- Bien vivre dans son quartier
- La réduction de l'excès automobile
- Pour des villes et des villages à 30 km/h
- Développer les alternatives principales et leur usage

LES PARTICIPANTS A LA CAMPAGNE VILLE APAISEE, QUARTIERS A VIVRE





Vitry : zone de rencontre



Vitry : madame la maire en vélo



Rennes : explications sur le terrain



Rennes : ZTL (zone à trafic limité)



Signature du manifeste en présence de la presse à Vitry et à Rennes



Une conférence de presse a annoncé la campagne le 18 septembre, tenue dans le local de la FNAUT à Paris.

Au 31 décembre 2023, le manifeste avait été signé par :

- 43 collectivités,
- 15 associations nationales et
- 80 associations locales

La campagne se poursuivra en 2024 et sans doute lors d'une troisième année. La mise en réseau des signataires, collectivités et associations, a fait l'objet de réflexions qui déboucheront sur un programme d'actions basé sur les activités de 2023 :

- Visites de sites dont la première, à Chartres, a été préparée en 2023
- Envoi des études de cas de la visite en Bretagne
- Petits déjeuners apprenants avec les élus rencontrés en Bretagne
- Rencontres régionales, etc.

Conflits d'usage et cohabitation piétons / cyclistes

Les conflits d'usage et la cohabitation piétons / cyclistes sont des problèmes récurrents dans les collectivités et augmentent en nombre au fur et à mesure que piétons et cyclistes sont plus nombreux, ce qui est souhaitable. Rue de l'Avenir a engagé deux actions dans le but de pacifier la vie en ville.

- *Création de plusieurs capsules vidéo*

Ce projet, traitant avec humour les possibilités de régler les conflits par la bienveillance et le respect de l'autre lancé en 2023, a permis la création d'une vidéo test filmée à Nanterre. A la suite de certaines critiques, le comité de pilotage de l'action s'est adjoint les services d'un psychosociologue, Xavier BRISBOIS, spécialiste des changements de comportements. Cette réorientation et les problèmes de santé du principal responsable de l'action ont créé un retard important. La reprise du programme, réorienté avec l'aide de Xavier BRISBOIS, devrait déboucher sur un tournage au mois de mars et un montage au mois d'avril. Les vidéos seront diffusées avant les Jeux Olympiques.

- *Mise en place d'un groupe de réflexion inter-associations*

Des incidents produits dans plusieurs villes, notamment à Agen et à Lille, ont montré que les tensions étaient de plus en plus vives et qu'il était nécessaire de provoquer un dialogue au niveau de la gouvernance des associations nationales. Rue de l'Avenir a donc organisé une réunion en décembre 2023 où une trentaine de personnes dont les membres des bureaux de 60MDP et de la FUB ont pu débattre sur la base des actions menées à Lille par l'ADAV. Un travail de diagnostic mené par cette association permet d'engager un dialogue constructif avec la ville de Lille.

Afin de poursuivre la réflexion et proposer des méthodes de travail, Rue de l'Avenir a lancé un groupe de travail, avec la FUB, la LCVR et 60MDP, qui se réunira en 2024. La convergence entre ce GT composé d'associations et celui des élus du CVTCM est envisagée.

PERSPECTIVES 2024

Rue de l'Avenir souhaite continuer à travailler en 2024 selon les trois axes définis en 2022 et prolonger les actions engagées en 2023.

Marche et piétons

- *Baromètre et rencontres*

2024 sera l'année des bilans du second baromètre des villes marchables, des journées de Reims et de la programmation des prochains événements. Si, à l'origine, l'enquête était prévue tous les deux ans, les contraintes des échéances électorales sont de nature à revoir la périodicité de sa tenue, ou d'envisager un sondage plus léger en 2025.

A l'inverse, la périodicité bisannuelle des rencontres semble indispensable à maintenir pour mettre la marche en visibilité et rappeler le caractère universel de ce mode de déplacement à part entière. Des rencontres sont donc envisagées en 2025.

- *Le rapport « Retombées économiques de la marche »*

Cette réflexion, à caractère exploratoire en 2023, demande à être poursuivie, à partir de ses conclusions, par une seconde étude destinée à monétariser les retombées, en fonction des différents secteurs économiques recensés. L'accueil des premiers destinataires du rapport a été très positif et le groupe de travail souhaite la continuation de l'action. Cette seconde phase est très importante pour montrer que la marche est, comme le vélo, une source de création de valeur et d'emplois. Elle peut être la base d'un lobby marche.

Ce travail ne peut plus être réalisé dans le cadre du bénévolat en raison de la lourdeur de son budget lié au haut niveau de compétences nécessaire à la réalisation de l'étude. L'ADEME a été sollicité pour prendre en charge la suite de l'étude

Place de l'enfant dans la ville

Le processus de régionalisation de l'action Rues aux enfants, rues pour tous est bien avancé, mais il est loin d'être terminé. D'une part, certaines régions n'ont pas encore bénéficié de l'organisation d'un groupe d'appui et c'est Rue de l'Avenir qui se substitue à l'instance régionale.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte la fragilité de l'engagement des structures de soutien qui existent : le CREM pour les Hauts-de-France, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, Robins des Villes en Auvergne-Rhône-Alpes ou encore Mines-de-Rayons en Bourgogne-Franche-Comté, qui interviennent pratiquement bénévolement en échange de contributions de Rue de l'Avenir pour le montage de rencontres régionales.

En 2024, se tiendront les journées « Mobilités durables et partage de l'espace public dans les QPV » dans les Hauts-de-France ; le 23 janvier « Place aux enfants dans l'espace public » en Normandie le 27 mars.

Il est enfin nécessaire de coordonner les différents groupes régionaux, pour avoir une vue d'ensemble de l'action, pour veiller à ce que la charte soit respectée et pour organiser un réseau national d'échanges de bonnes pratiques.

Une aide serait donc nécessaire pour aller vers une plus grande autonomie des régions. Il est aussi utile de recenser et diffuser les bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne l'impact de ces événements ponctuels sur la pacification des quartiers qui les accueillent. Un prestataire a été recruté en 2023 pour faire vivre le réseau. Sa mission devrait être reconduite et un second prestataire sera nécessaire en raison du nombre des projets reçus lors de l'appel clôturé en décembre 2023.

Campagne Ville apaisée, quartiers à vivre

Le nombre de signataires du manifeste, associations et collectivités, continue à augmenter régulièrement. Les retours des signataires sont très positifs. L'idée de parler d'une seule voix, dans la perspective des différentes échéances électorales des prochaines années, est généralement plébiscitée par les associations mobilisées autour de la mobilité urbaine durable.

Poursuite des actions 2023 de la campagne

Après une phase de lancement satisfaisante, il s'agit en 2024 de transformer l'essai :

- prolonger la campagne de signatures
 - organiser des visites de sites
 - diffuser les études de cas
 - procéder à un sondage sur les besoins de collectivités
 - poursuivre le repérage des études de cas à diffuser
- plus généralement, faire vivre un réseau de villes engagées pour la qualité de la vie en ville.

Conflits d'usage

La réalisation et la diffusion de capsules vidéo présente un caractère d'actualité de plus en plus urgent. Les retards pris dans cette action, aidée par l'ADEME et la ville de Paris, tiennent aussi à la définition d'un budget calculé trop serré : la possibilité de rémunérer les acteurs des vidéos n'avait pas été prise en compte. Cependant, nos interlocuteurs mettent l'accent sur la nature des destinataires : population jeune peu présente parmi les bénévoles de l'association.

Un groupe de travail inter-associations (FUB, 60MDP, LCVR, Rue de l'Avenir) sera mis en place dans l'objectif de formuler des recommandations.

En conclusion,

Des aides financières sont nécessaires à la poursuite des actions. Toutefois, en 2023 année du lancement de la campagne « Ville apaisée », un budget important a été consacré à rédiger, mettre en page et diffuser les documents supports de l'action. La mise en réseau des collectivités et associations signataires peut être l'objet d'actions moins onéreuses, cependant une mission d'assistance au délégué général est nécessaire.

- Renforcer les moyens humains
 - Enquête et exploitation des données de l'enquête auprès des signataires
 - Organisation des visites de sites (Chartres, Lille/Roubaix)
 - Rédaction des CR des visites de sites
 - Réalisation des capsules vidéo
 - Animation des Rues aux Enfants
 - Assistance au délégué général
- Disposer d'un volant de trésorerie pour avancer les frais et les voyages d'étude.

Le niveau d'activité très soutenu de 2023 devrait se poursuivre en 2024.